

Démarche	: PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement
Organisme	: DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR (DREAL)

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche s'adresse uniquement aux unités de méthanisation bénéficiaires des tarifs d'achat d'électricité ou biométhane injecté dans les réseaux. Elle permet de répondre à l'obligation réglementaire d'établir un bilan annuel de fonctionnement. Elle participe également à l'amélioration de la connaissance de la filière. Les informations demandées concernent l'année achevée précédent l'année de la demande (bilan de l'année n-1 pour une demande l'année n).

OUI J'ai lu et j'accepte la notice explicative

Vous êtes invité(e) à prendre connaissance de la notice explicative jointe au courriel d'envoi du questionnaire et consultable sur la présente plateforme: clic sur "guide de la démarche" en haut de cette page. Les modifications par rapport à l'année dernière sont soulignées.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Année du bilan de fonctionnement

Exemple: indiquer 2023 si les données que vous transmettez concernent votre bilan de fonctionnement 2023, suite à la demande de la DREAL en 2024.

Le Producteur (référent à contacter)

NOM Prénom

Merci de renseigner les coordonnées du référent à contacter pour votre installation de méthanisation

Téléphone

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Email 1

Email 2

Raison sociale du producteur

Fonction du référent de l'unité

Exemples: directeur des services techniques, responsable de l'unité...

L'installation de production

Département et commune

Date de mise en service de l'installation

Indiquer ici la date de première livraison d'électricité ou biométhane ou de mise en route de l'installation de combustion du biogaz (jj/mm/aaaa).

Aviez-vous transmis à la DREAL un bilan de fonctionnement l'année dernière ?

Obligation des bénéficiaires des tarifs d'achat d'électricité et biométhane une fois que l'installation est en fonctionnement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Constructeur de l'unité

Adresse

Indiquer l'adresse de l'installation de production

Mode de fonctionnement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

voix solide

infiniment mélangé

autre voie liquide

Mode d'alimentation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Continu

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Discontinu

Température de fonctionnement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Mésophile

Thermophile

Temps de travail estimé par an (en TP)

Type de valorisation l'année du bilan

Plusieurs choix possible. Par exemple, sélectionner "cogénération" et "injection" si vous avez fonctionné une partie de l'année en cogénération et une autre partie de l'année en injection de biométhane dans les réseaux de gaz. Sélectionner "mixte" uniquement si votre installation fonctionne en mixte (cogénération et injection de biométhane).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Cogénération

Injection dans le réseau de gaz

Mixte : Cogénération et Injection

Combustion en chaufferie

Aucune valorisation

Déconditionneur sur site ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Disposez-vous d'un équipement d'hygiénisation ?

Si oui, hygiénisez-vous tout le mélange d'intrants ou seulement certains sous-produits ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

non, pas d'hygiénisation

oui, tout le mélange d'intrants

oui, certains sous-produits

Régime ICPE de l'installation de méthanisation

Indiquer la(s) rubrique(s) et le régime ICPE de l'installation de méthanisation (2781) du récépissé de déclaration (preuve de dépôt) ou de l'arrêté d'enregistrement ou de l'arrêté d'autorisation.

Pour les STEP, sélectionner "STEP".

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

2781-1-Déclaration

2781-1-Enregistrement

2781-1-Autorisation

2781-2-Enregistrement

2781-2-Autorisation

STEP

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Date du dernier contrôle périodique ICPE par un organisme agréé

(jj/mm/aaaa)

Si le régime ICPE de l'installation de méthanisation est 2781-1-Déclaration, alors elle est soumise à la réalisation, par un organisme agréé, d'un contrôle périodique ICPE, sauf si elle est située dans un établissement soumis à autorisation ou enregistrement.

Si l'installation n'est pas soumise à contrôle périodique ICPE, indiquer : 01/01/1700

Si le contrôle périodique n'a pas encore été réalisé, indiquer: 01/01/1800

Données économiques

Investissement initial (en €)

Investissements complémentaires (en €)

Part de subventions (en %)

TRI (en %)

TRB (en années)

Produits (en €)

Si vous n'êtes pas concernés, notez 0

Ventes de biométhane

Ventes d'électricité

Vente de chaleur

Redevance de traitement des déchets

Vente de digestat

Charges (en €)

Si vous n'êtes pas concernés, notez 0

Coût d'achat des intrants

Coût total des achats d'intrants

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Coût d'achat des CIVE

Coût d'achat des biodéchets

Autres achats d'intrants

Coût d'épandage du digestat

Coûts de fonctionnement

Coûts de transport

Coûts de manutention

Coûts d'entretien des installations

Coût de l'électricité

Location du poste d'injection (le cas échéant)

Coût de la main d'œuvre

Assurance

Consommables

Intérêts d'emprunts

Taxes

Amortissement de la cogénération

Autres coûts

L'achat de l'énergie produite

Date de prise d'effet du contrat d'achat de l'électricité ou date de signature du contrat d'achat de biométhane

(jj/mm/aaaa)

Date à partir de laquelle commence le décompte des 20 ou 15 ans de tarif d'achat garanti
-> en cas de valorisation mixte, inscrivez ici la date de prise d'effet du contrat d'achat de l'électricité

Date de signature du contrat d'achat de biométhane

Date à partir de laquelle commence le décompte des 20 ou 15 ans de tarif d'achat garanti
-> en cas de valorisation mixte, inscrivez ici la date de signature du contrat d'achat du biométhane

Arrêté tarifaire de votre contrat en cours (mixte)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Arrêté du 23/11/2011

Arrêté tarifaire de votre contrat en cours (biométhane)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Arrêté du 23/11/2011

Arrêté du 23/11/2020

Arrêté du 13/12/2021

Arrêté du 10/06/2023

Arrêté tarifaire de votre contrat en cours (électricité)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

BG16

BG11

BG6

Appel d'offre CRE

Arrêté tarifaire de votre contrat en cours (électricité)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

BG16

BG11

BG6

Date du dernier certificat de conformité délivré sur le respect du contrat d'achat de l'électricité

(jj/mm/aaaa)

Si l'installation n'a pas encore de certificat, indiquer : 01/01/1800.

Un contrôle par un organisme agréé doit être réalisé à la mise en service puis tous les 4 ans afin d'obtenir un certificat de conformité au titre du code de l'énergie (R311-42 du code de l'énergie et arrêté du 2/11/2017 relatif aux modalités de contrôle des installations de production d'électricité, cf notice explicative).

Date du dernier certificat de conformité délivré sur le respect du contrat d'achat de l'électricité

(jj/mm/aaaa)

Si l'installation n'a pas encore de certificat, indiquer : 01/01/1800.

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Un contrôle par un organisme agréé doit être réalisé à la mise en service puis tous les 4 ans afin d'obtenir un certificat de conformité au titre du code de l'énergie (R311-42 du code de l'énergie et arrêté du 2/11/2017 relatif aux modalités de contrôle des installations de production d'électricité, cf notice explicative).

Cmax : Capacité maximale de production de biométhane (en Nm³/h)

Capacité maximale de production fixée dans le contrat d'achat en cours au 31 décembre de l'année du bilan (Cmax en Nm³/h).

Cmax : Capacité maximale de production de biométhane (en Nm³/h)

Capacité maximale de production fixée dans le contrat d'achat en cours au 31 décembre de l'année du bilan (Cmax en Nm³/h).

Puissance électrique installée (Pmax en kWé)

Indiquer la puissance électrique installée figurant sur le contrat d'achat de l'électricité en cours au 31 décembre de l'année du bilan (en kWé)

Rendement électrique (en %)

Puissance thermique installée (en kW)

Voir document de votre constructeur

Rendement thermique (en %)

Avez-vous augmenté la puissance électrique installée de votre cogénératrice pendant l'année du bilan ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Avez-vous modifié la Cmax pendant l'année du bilan ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si vous avez modifié la Cmax pendant l'année du bilan, indiquer la précédente Cmax (Nm³/h)

Acheteur de l'énergie

Date du dernier avenant au contrat d'achat

Si vous avez modifié la Cmax pendant l'année du bilan, indiquer la précédente Cmax (Nm³/h)

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Si vous avez augmenté la puissance électrique installée de votre cogénératrice pendant l'année du bilan, indiquer la précédente puissance (kWé)

Si vous avez modifié la Cmax pendant l'année du bilan, indiquer le mois de la modification

Exemple :

1 pour janvier, 6 pour juin

Si vous avez modifié la Cmax pendant l'année du bilan, indiquer le mois de la modification

Exemple :

1 pour janvier, 6 pour juin

Si vous avez modifié la puissance électrique installée pendant l'année du bilan, indiquer le mois de la modification

Exemple :

1 pour janvier, 6 pour juin

Production annuelle prévisionnelle (en GWh PCS/an)

Production annuelle prévisionnelle dans le contrat d'achat en cours au 31 décembre de l'année du bilan (en GWh PCS/an)

Avez-vous modifié la production annuelle prévisionnelle pendant l'année du bilan ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si vous avez modifié la production annuelle prévisionnelle pendant l'année du bilan, indiquer la précédente production annuelle prévisionnelle

Si vous avez modifié la production annuelle prévisionnelle pendant l'année du bilan, indiquer le mois de la modification

Exemple :

1 pour janvier, 6 pour juin

Bénéficiez vous d'un avenant à votre contrat d'achat depuis le 10/6/2023, avec une prime à l'autoconsommation ?

Pour les bénéficiaires des tarifs 2011, 2020, 2021, l'arrêté du 10/6/2024 prévoit la possibilité d'un avenant sur l'efficacité énergétique et environnementale des installations, incluant une prime à l'autoconsommation de biogaz produit pour les besoins en énergie de la pasteurisation, hygiénisation, et/ou pré-traitement des intrants, selon les modalités des articles 18, 19 et 20 de l'arrêté du 10/6/2023.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Bénéficiez vous d'un avenant à votre contrat d'achat depuis le 10/6/2023, pour modifier les modalités de contrôle de la capacité maximale de production (tarif 2011) ?

L'arrêté du 10/6/2024 (article 22) prévoit la possibilité d'un avenant au contrat d'achat pour apprécier la capacité de production par année civile et non plus mensuellement pour les bénéficiaires des tarifs 2011.

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Bénéficiez vous d'un avenant à votre contrat d'achat depuis le 10/6/2023, pour le calcul de la production maximale ?

Pour les bénéficiaires des tarifs 2020, l'arrêté du 10/6/2024 (article 23) prévoit la possibilité d'un avenant au contrat d'achat pour apprécier la capacité de production par année civile et non plus mensuellement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

La production d'énergie

Période du bilan de l'injection : année civile

Période du bilan cogénération

Période du bilan : année civile.

Pour la cogénération, possibilité de déclarer le bilan annuel du 1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n du bilan (= année EDF OA).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1er janvier au 31 décembre de l'année du bilan (année civile)

1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n du bilan (année EDF OA)

PRODUCTION DE BIOGAZ

Votre installation a t elle un(des) débitmètre(s) mesurant la quantité de biogaz auto-consommée ?

Par exemple, biogaz autoconsommé pour le chauffage digesteur(s)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quantité annuelle de biogaz autoconsommé (en Nm3) ?

Indiquer la quantité annuelle de biogaz autoconsommé (par exemple pour le chauffage du digesteur).

Indiquer 0 si pas d'autoconsommation de biogaz.

Indiquer 999 si pas connu (pas de débitmètre par exemple).

Votre installation a-t-elle un (des) débitmètre(s) mesurant la quantité de biogaz produit ?

Question commune à tous les types de valorisation. Dans tous les cas, il peut y avoir un débitmètre en sortie digesteur(s). En cogénération, il peut y avoir un débitmètre en entrée cogénérateur. En injection de biométhane dans les réseaux gaz, il peut y avoir un débitmètre en entrée épurateur.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

non, pas de débitmètre mesurant le biogaz produit

oui, 1 débitmètre en sortie digesteur(s)

oui, 1 débitmètre en entrée cogénérateur ou épurateur

oui, 2 débitmètres en sortie digesteur(s) ET en entrée cogénérateur ou épurateur

Quantité de biogaz produit (en Nm3)

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Indiquer la quantité annuelle de biogaz produit sorti du digesteur : quantité mesurée à l'aide d'un débitmètre biogaz en sortie digesteurs ou quantité estimée.

Quantité annuelle de biogaz traité par le système d'épuration (en Nm³)

Quantité de biogaz dirigé vers le système d'épuration pour être traité (en Nm³)

Quantité annuelle de biogaz en entrée cogénérateur (en m³)

Taux de CH₄ dans le biogaz (%)

Indiquer le % moyen sur l'année de CH₄ contenu dans le biogaz produit (% moyen à calculer dans la mesure du possible)

Le taux de CH₄ dans le biogaz (%) que vous venez d'indiquer est-il une valeur moyenne calculée sur l'année ou une estimation ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Valeur moyenne calculée sur l'année

Estimation

PRODUCTION D'ELECTRICITE ET DE CHALEUR

Production électrique annuelle injectée sur le réseau (en KWh et pas en MWh !)

Reportez votre production annuelle (en KWh et pas en MWh !) à partir de vos factures de vente d'électricité injectée sur le réseau (vente sur l'année du bilan)

Production électrique annuelle totale sortie génératrices (en kWh pas en MWh !)

Nombre d'heure(s) de fonctionnement du (des) moteur(s) (en heures par an)

Valorisez-vous la chaleur produite en dehors de votre procédé de méthanisation ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si vous valorisez la chaleur produite en dehors de votre procédé de méthanisation, quelles sont les principales sources d'utilisation de la chaleur ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Bâtiment d'élevage

Séchoir agricole

Chauffage domestique

Vente à un industriel

Autre valorisation

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement
Si vous valorisez la chaleur produite en dehors de votre procédé de méthanisation, quelles sont les principales sources d'utilisation de la chaleur ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Bâtiment d'élevage

Séchoir agricole

Chauffage domestique

Vente à un industriel

Autre valorisation

Si vous valorisez la chaleur produite en dehors de votre procédé de méthanisation, quelles sont les principales sources d'utilisation de la chaleur ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Bâtiment d'élevage

Séchoir agricole

Chauffage domestique

Vente à un industriel

Autre valorisation

Si autre valorisation, précisez laquelle

Si autre valorisation, précisez laquelle

Quelle quantité de chaleur valorisez-vous en dehors de votre procédé de méthanisation ? (en kWh et pas en MWh !)
Indiquer 999 si cette quantité de chaleur n'est pas connue (pas de compteur de chaleur par exemple).

Quelle quantité de chaleur valorisez-vous en dehors de votre procédé de méthanisation ? (en kWh et pas en MWh !)
Indiquer 999 si cette quantité de chaleur n'est pas connue (pas de compteur de chaleur par exemple).

Quelle quantité de chaleur valorisez-vous en dehors de votre procédé de méthanisation ? (en kWh et pas en MWh !)
Indiquer 999 si cette quantité de chaleur n'est pas connue (pas de compteur de chaleur par exemple).

Disposez-vous d'un compteur de chaleur dédié ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quelle quantité de chaleur utilisez-vous pour votre procédé de méthanisation ? (en kWh et pas en MWh !)
Indiquer 999 si cette quantité de chaleur n'est pas connue (pas de compteur de chaleur par exemple).

INJECTION DE BIOMETHANE

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Débit d'injection actuel (en Nm³/h)

Quantité annuelle de biométhane injecté sur le réseau de gaz (en Nm³)

Energie annuelle injectée sur le réseau de gaz (en KWh PCS et pas en MWh PCS !)

Reportez votre production annuelle (en KWh PCS et pas en MWh PCS !) à partir de vos factures de vente de biométhane injecté sur le réseau (vente sur l'année du bilan)

Nombre d'heures d'injection dans les réseaux de gaz sur la période du bilan

Nombre d'heures d'injection dans les réseaux de gaz sur la période du bilan

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Quantité de biométhane injectée sur le réseau par mois

Compléter le tableau mensuel pour l'année du bilan (modèle de fichier à télécharger sur votre ordinateur, à compléter, à enregistrer sur votre ordinateur puis à télécharger ci-dessous avec "choisir un fichier").

Addition de butane et/ou propane lors de l'injection du biométhane dans le réseau ?

Demandé par l'arrêté tarifaire

Préciser si du butane et/ou propane est/sont ajouté(s) lors de l'injection du biométhane dans les réseaux de gaz naturel, qui seraient rendu(s) nécessaire(s) par le respect des prescriptions techniques des gestionnaires de réseaux

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Addition de butane et/ou propane lors de l'injection du biométhane dans le réseau ?

Demandé par l'arrêté tarifaire

Préciser si du butane et/ou propane est/sont ajouté(s) lors de l'injection du biométhane dans les réseaux de gaz naturel, qui seraient rendu(s) nécessaire(s) par le respect des prescriptions techniques des gestionnaires de réseaux

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quel est le type d'épuration du biogaz ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Membranaire

PSA

Autre

Valorisez vous le CO₂ du biogaz produit ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Produisez-vous du BIOGNV ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Biogaz torché

Avez-vous une torchère ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui, une torchère automatique

Oui, une torchère manuelle

Non, pas de torchère

Avez-vous un débitmètre pour mesurer le biogaz réellement torché ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Débit de la torchère (en m³/h) ?

Vous trouverez cette information dans le descriptif des éléments fournis par votre constructeur.

Indiquer le débit maximal de la torchère en m³/h.

ATTENTION : Si vous n'avez pas cette information, indiquer : 999.

Nombre d'heures de fonctionnement de la torchère ?

Obligation réglementaire ICPE : la durée de torchage doit être recensée et versée au programme de maintenance préventive (art 2.16 arrêté du 10/11/2009 (2781-D), art 32 arrêté du 12/8/2010 (2781-E) et art 10 arrêté du 10/11/2009 (2781-A)).

DONC Indiquer le temps de fonctionnement de la torchère pendant la période du bilan (en heures).

ATTENTION:

Si vous n'avez pas cette information, indiquer : 999

Si vous n'avez pas torché, indiquer 0

Indiquez le volume de biogaz torché (en m³)

Soit lue sur le débitmètre,

Soit calculée = débit x nombre d'heures de fonctionnement de la torchère,

Soit estimée.

ATTENTION :

Si vous n'avez pas cette information, indiquer : 999

Si vous n'avez pas torché, indiquer 0

Les intrants alimentant l'installation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Déclaration de tous les intrants alimentant votre installation l'année du bilan (utiliser le MODELE 2023 à télécharger ci-après)

NOUVEAU : Par rapport au modèle de fichier de l'an dernier, des précisions sont apportées pour 2 catégories d'intrants (en rouge 1ere colonne du fichier). UTILISATION OBLIGATOIRE du modèle de fichier à télécharger, un autre format ne sera pas accepté. Y compléter les cases grisées pour TOUS les intrants ayant alimenté votre installation l'année du bilan, selon les familles et catégories du fichier.

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

ATTENTION : La définition des cultures principales et cultures intermédiaires est celle du code de l'environnement article D543-291 (modifié par le décret N°2022-1120 du 4/8/2022), cf notice d'utilisation.

Comment procéder ? modèle de fichier à télécharger sur votre ordinateur, à compléter, à enregistrer sur votre ordinateur puis à télécharger ci-dessous avec "choisir un fichier"

Commentaire intrants

Exemple : précisez la nature et l'origine d'un intrant que vous avez eu des difficultés à classer dans une des familles ou catégories du fichier

Y a-t-il des modifications par rapport à l'année précédente ?

Dans le cas où il y a des modifications par rapport à l'année précédente sur la nature des intrants et/ou, pour les sous-produits animaux, sur l'origine des élevages : répondre oui et expliquer.
Sinon, répondre non.

Disposez-vous d'un agrément sanitaire définitif ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- oui
- non
- en cours de demande
- agrément provisoire

Date de l'obtention de l'agrément

Capacité totale du méthaniseur (Tonnes/an)

Volume annuel traité actuellement (Tonnes/an)

La consommation d'énergie

Mode de chauffage du digesteur

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Utilisation du biogaz ou du biométhane produit par l'installation
- Récupération chaleur fatale issue d'un équipement pré-existant installé sur site ou sur un site à proximité immédiate (au sens de l'arrêté tarifaire 23/11/2011)
- Récupération chaleur fatale issue d'un équipement installé sur site dans le cas d'une installation produisant du biogaz à partir de matières résultant du traitement des eaux usées urbaines
- Récupération chaleur fatale issue du système d'épuration ou de compression de l'installation de production
- Autre

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Mode de chauffage du digesteur : expliquer

Disposez vous d'un compteur spécifique permettant de mesurer la consommation électrique du système d'épuration et le cas échéant de traitement des événements ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Disposez vous d'un compteur spécifique permettant de mesurer la consommation électrique du système d'épuration et le cas échéant de traitement des événements ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Consommation électrique du système d'épuration et le cas échéant de traitement des événements (en kWh)

Obligation de l'arrêté tarifaire

Le système d'épuration comprend les unités fonctionnelles de désulfuration, décarbonation, et séchage du biogaz.

Consommation électrique du système d'épuration et le cas échéant de traitement des événements (en kWh)

Obligation de l'arrêté tarifaire

Le système d'épuration comprend les unités fonctionnelles de désulfuration, décarbonation, et séchage du biogaz.

Votre unité de méthanisation utilise-t-elle de l'énergie fossile (en dehors de l'éventuelle hygiénisation et des transports) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui, pour quel usage ?

Si oui, indiquer l'énergie fossile utilisée et la quantité d'énergie (en kWh)

Exemple : indiquer "gaz naturel, 200 kWh" si vous utilisez 200 kWh de gaz naturel.

Consommation électrique annuelle totale de l'ensemble de l'unité de méthanisation (en kWh)

process, valorisation d'énergie, bâtiment tertiaire, introduction des matières premières....

Quantité d'électricité autoconsommée de l'unité (kWh)

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement Pour la cogénération

Consommation électrique (en kWh)

Consommation des auxiliaires des moteurs de cogénération

Quantité d'électricité autoconsommée pour le moteur de cogénération (kW)

Mode de chauffage du digesteur

Consommation électrique annuelle de l'ensemble de l'unité

Disposez vous d'un compteur spécifique permettant de mesurer la consommation électrique de l'unité de méthanisation ?

Compteur spécifique à l'unité de méthanisation : ne compte pas l'électricité consommée par votre exploitation par ailleurs

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quelle énergie consomme votre équipement d'hygiénisation ?

Indiquer la principale énergie utilisée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Biogaz produit

Gaz naturel fossile

Fuel

GPL

Quelle quantité d'énergie consomme votre équipement d'hygiénisation ?

Quantité d'énergie totale consommée (en kWh).

Vos commentaires sur le fonctionnement de l'installation

Commentaire sur le fonctionnement de l'installation l'année du bilan

Préciser en quelques mots le fonctionnement général de l'installation de méthanisation sur la période du bilan et les évolutions de votre installation.

ATTENTION : Si il y a eu des dysfonctionnements techniques importants : merci de préciser lesquels.

Avez-vous rencontré des difficultés pour l'injection sur le réseau de gaz en raison de périodes de saturation des réseaux ?

Cochez la mention applicable

Oui

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Non

Avez-vous rencontré des difficultés pour l'injection sur le réseau de gaz en raison de périodes de saturation des réseaux ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si c'est le cas, expliquez et indiquez combien de jours dans l'année vous n'avez pas pu injecter (approximativement) ?

Si c'est le cas, expliquez et indiquez combien de jours dans l'année vous n'avez pas pu injecter (approximativement) ?

Observez-vous des effets positifs agronomiques dus à la présence du projet ?

Par exemple, évolution de la fertilisation, besoins en irrigation... toute donnée chiffrée sera bienvenue pour compléter votre propos.

Identifiez-vous d'autres effets bénéfiques dus au projet ?

Exemples: contribution à l'évolution du système de culture, amélioration de l'image environnementale, créations d'emplois, diversification des activités...

Quels seraient vos besoins (techniques, logistiques, réglementaires...) pour l'amélioration de l'activité ?

Les données agricoles

Etes-vous producteur de cultures alimentant votre méthaniseur (cultures intermédiaires à vocation énergétique et/ou cultures principales) ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Pas de cultures alimentant le méthaniseur

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Les cultures alimentant votre méthaniseur sont-elles irriguées (cultures intermédiaires à vocation énergétique et/ou cultures principales) ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- oui toutes
- oui en partie
- non aucune
- pas de cultures alimentant le methaniseur

Les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) alimentant votre méthaniseur sont-elles fertilisées ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Non
- Oui, avec digestat
- Oui, avec autre fertilisant organique
- Oui, avec engrais minéral
- Oui, avec fertilisant organique et engrais minéral
- Pas de CIVE alimentant le methaniseur

Quelle part (en %) des CIVE alimentant votre méthaniseur estimez-vous être fertilisée avec de l'engrais minéral ?

Indiquer un nombre entier correspondant au pourcentage estimé de CIVE fertilisées avec de l'engrais minéral et alimentant votre méthaniseur.

Indiquer 999 si vous n'avez pas d'information.

Les digestats

Recirculation du digestat (m3)

Type de digestat recirculé

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Brut
- Liquide

Volume de digestat brut produit (m3)

Taux de matière sèche du digestat brut (%MS)

Traitement du digestat brut

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Séparation de phase par presse à vis
- Séparation de phase par Centrifugation
- Compostage
- Séchage

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Traitement biologique aérobiose

Aucun

Capacité de stockage du digestat brut produit (en m³)

Procédure réglementaire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Plan d'épandage

Cahier des charges

Norme

Autorisation de commercialisation

Volume de digestat liquide produit (m³)

Taux de matière sèche digestat liquide (%)

Traitement du digestat liquide

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Boues biologique activées

Evapo-concentration

Précipitation struvite

Stripping

Osmose inverse

Aucun

Capacité de stockage digestat liquide (m³)

Procédure réglementaire

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Plan d'épandage (déchet)

Cahier des charges

Norme

Autorisation de commercialisation

Volume de digestat solide produit (tonnes)

Taux de matière sèche digestat solide (%)

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Traitemen~~t~~ du digestat solide

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Compostage

Séchage

Aucun

Capacité de stockage digestat solide (en tonnes)

Le digestat est-il composté sur site ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Volume total de digestat composté (m3)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Lieux de valorisation du digestat et surfaces d'épandage

Merci de remplir le tableau dans le fichier joint

Le digestat est-il transporté par canalisation ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quels équipements d'épandage utilisez-vous ?

Géolocalisation des nouvelles installations de production

Emplacement géographique du méthaniseur (ne sont concernées que les nouvelles installations)

- Indiquer votre adresse dans le pavé « recherchez une adresse saisissez au moins 2 caractères »
- La carte zoome alors automatiquement vers votre adresse (ce qui prend quelques secondes)
- Vous pouvez zoomer plus ou moins avec les fonctions + et - à droite de la carte pour situer l'emplacement de votre méthaniseur
- Clic sur le symbole pointeur "ajouter un point" en haut à gauche de la carte
- Clic sur la carte à l'emplacement de votre méthaniseur
- Les coordonnées de l'emplacement pointé s'affichent sous la carte "Sélections utilisateur"
- Copier coller ces coordonnées et les reporter dans le pavé "Sélections utilisateur ", par exemple 1°32'25"S 47°12'30"E

Attestation

Je viens de compléter mon bilan annuel

PACA - Bilan annuel des unités de méthanisation en fonctionnement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

en dupliquant mon dossier de l'an dernier

en commençant un autre dossier vide

J'atteste avoir transmis les nouvelles données pour mon nouveau bilan de fonctionnement

Par exemple : Nous sommes en 2024 et je dois déposer mon bilan de fonctionnement 2023. J'ai dupliqué mon dossier 2022. En cochant OUI, j'atteste avoir modifié les données de mon bilan 2022 afin de transmettre les nouvelles données 2023.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

N'hésitez pas à vous exprimer ...

Votre avis

Quels seraient vos besoins pour faciliter / améliorer cette activité ou la filière (formation, accompagnement, informations techniques, réglementaires, etc.) ?

Quels effets bénéfiques voyez vous à votre activité de méthanisation ?

MERCI DE VOTRE COLLABORATION